

Séance du 20 mars 2019

1. COMPTES 2018 ET BUDGET 2019. COMMUNE DE NIFFER

Le Conseil municipal a :

- approuvé le compte de gestion 2018 dressé par le comptable public, qui s'établit comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 411 583,47		229 620,67	- 181 962,80
Fonctionnement	567 283,07	443 544,16	412 871,75	546 610,66
Totaux	155 699,60	443 544,16	642 492,42	364 647,86

- approuvé le compte administratif 2018 de la commune qui présente un suit en excédent de 364 647,86 € :

- affecté les résultats 2018 (364 647,86 € en recettes, au compte 002, 181962,80 €, en recette au compte 1068 et 181 962,80 €, en dépense, au compte 001.

- voté les taux 2019 des impôts locaux, sans changements par rapport à 2018 (8,98% pour la taxe d'habitation, 12,66% pour la taxe foncière et 60,60% pour le foncier non bâti).

- voté le budget primitif 2019, avec, en

Section de fonctionnement : 1 432 298 €

Section d'investissement : 1 197 577 €

et adopté le tableau des subventions 2019.

2. COMPTES 2018 ET BUDGET 2019. ASSAINISSEMENT.

Le Conseil municipal a :

- approuvé le compte de gestion 2018 établi par le comptable public, et qui se présente comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	17 497,53		17 234,18	34 731,71
Fonctionnement	64 112,57		- 12 940,70	51 171,87
Totaux	81 610,10		4293,48	85 903,58

- approuvé le compte administratif 2018, qui présente un excédent de 85 903,58 €.

- affecté les résultats 2018 (51 171,87 €, en recettes, au compte 002, 34 731,71 €, en recettes, au compte 001.

- adopté le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 85 771,87 €

Section d'investissement : 80 440,63 €

3. COMPTES 2018 ET BUDGET 2019. LOTISSEMENT RUE DE PETIT-LANDAU.

Le conseil municipal a :

- approuvé le compte de gestion 2018, établi comme suit par le comptable public :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	43 059,09		- 43 059	0
Fonctionnement	0,03		0,20	0,23

Totaux	43 059,12		- 43 058,89	0,23
--------	-----------	--	-------------	------

- adopté le compte administratif 2018 qui présente un excédent de 0,23 €
- affecté les résultats 2018 (Section de fonctionnement : 0,23 €, en recettes, compte 002).
- adopté le budget primitif 2018 du lotissement rue de Petit-Landau :
Section de fonctionnement : 20 000 € en équilibre en recettes et en dépenses

4. PROJETS DE TRAVAUX DE VOIRIE.

Projet de travaux de voirie rue de la Hardt.

Les résultats de la consultation organisés auprès des habitants de la rue sont les suivants :

- 25 réponses sur un total de 27 foyers
- 13 foyers en faveur de travaux
- 12 foyers contre le principe de travaux.

Le Conseil municipal se prononcera lors d'une prochaine séance, mais avant cela un sondage devra être réalisé afin de déterminer la nature et l'état de la conduite d'eau potable. Si elle doit être changée, ce chantier sera préalable à tous les autres éventuels travaux.

Autres projet de travaux de voirie.

- le raccordement de la parcelle communale du 18 de la rue Principale aux différents réseaux publics.
- le raccordement aux réseaux publics d'une parcelle de la rue de Petit-Landau.
- la vérification de l'écoulement des eaux pluviales rue des Sapins.
- la vérification de l'écoulement des eaux pluviales dans l'AFUA « Oberes Rheinfeld ».

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT.

Le Conseil municipal a approuvé la création d'un service informatique mutualisé avec les communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg et Petit-Landau et autorisé le Maire à signer la convention de mutualisation.

6. VENTE DE TERRAINS DE CONSTRUCTION.

- Vente d'un terrain de construction rue de Hombourg

Le Conseil municipal a autorisé la vente des parcelles section 20, n° 516/62, 459/62, 514/62 et 517, d'une contenance totale de 717 m², à toute personne morale ou physique, au prix de 19 500 € l'are, et désigné Maître Christine Klein, notaire à Sierentz pour la rédaction de l'acte de vente.

- Ventes des terrains de construction dans l'AFUA « Oberes Rheinfeld ».

Le Conseil municipal a fixé à 19 000 € TTC le prix de vente de ses terrains de constructions dans l'AFUA « Oberes Rheinfeld », à savoir :

- le lot 4, d'une surface de 600 m²,
- le lot 5, d'une surface de 600 m²,
- le lot 6, d'une surface de 600 m²,
- le lot 7, d'une surface de 600 m²,
- le lot 10, d'une surface de 661 m²
- le lot 14, d'une surface de 602 m²,

Et désigné l'étude de Me Grewis et Obringer, notaires à Hégenheim, pour la passation des actes de vente.

7. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.

Le contrat de délégation de service public ayant pour objet la gestion des sites périscolaires, extrascolaires et l'animation jeunesse arrivant à échéance le 31 août 2019. Le Conseil municipal, a approuvé la gestion par délégation de service public de l'exploitation des sites extrascolaires des communes de la bande rhénane, a approuvé le périmètre et les caractéristiques de la délégation envisagée figurant en annexe de la présente délibération, et approuve le projet de convention de groupement d'autorités concédantes dont M2A est coordonnateur.

8.. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE.

Le Conseil municipal a chargé le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ces conventions devront couvrir les risques suivants : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité, tant pour les agents affiliés à la CNRACL que pour les autres.